



DOCUMENT POLITIQUE

JEUNESSE, PAIX ET SÉCURITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN LIGNE 2020

20-22 NOVEMBRE 2020

Résumé exécutif

Vivre dans des sociétés pacifiques est un droit pour tous les jeunes en Europe et au-delà. Les crises politiques, économiques et sociales, le racisme et la discrimination renforcent les inégalités et les tensions dans la société, ce qui peut potentiellement aboutir à des conflits ou renforcer les conflits existants. Les jeunes ont toujours contribué à la construction de sociétés pacifiques et inclusives, mais ce n'est que depuis l'adoption de la RCS ONU 2250 et des résolutions qui ont suivi que le rôle qu'ils jouent dans la prévention des conflits et la construction de sociétés pacifiques a été formellement reconnu.

Ce document politique élabore la perspective du Forum européen de la Jeunesse sur le rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la construction de sociétés pacifiques en formulant des recommandations sur la façon de soutenir les jeunes et les organisations de jeunesse dans la construction et la pérennisation de sociétés pacifiques. Inspiré d'une approche fondée sur les droits, le document identifie cinq voies qui aboutissent à des sociétés plus pacifiques : la participation des jeunes, les droits humains, la cohésion sociale, la justice climatique et l'éducation - qui doivent être encouragées pour garantir que des progrès soient réalisés pour un présent et un avenir pacifiques.

Les organisations de jeunesse ont joué un rôle important en faisant un plaidoyer pour leur reconnaissance en tant qu'acteurs de la promotion et de la construction de sociétés pacifiques. Ce processus a conduit à l'adoption des RCS ONU 2250, 2419 et 2535 qui reconnaît le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits et dans la construction de sociétés pacifiques. Cependant, le droit des jeunes de vivre dans des sociétés sûres n'est pas encore réalisé.

Ce document politique s'inspire des positions existantes du Forum Jeunesse, y compris celle sur le développement durable¹, la participation des jeunes, les droits des jeunes²,

¹ Voir le document politique du Forum européen de la Jeunesse sur le développement durable, 2018.

² Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur les droits des jeunes, 2012

l'inclusion socio-économique des jeunes³, la coopération interrégionale⁴, l'éducation non-formelle⁵ et le rétrécissement de l'espace pour la société civile⁶. Ce document n'a nullement l'intention de fournir une approche exhaustive du thème de la paix et de la sécurité étant donné que cela nécessite une approche adaptée et multidimensionnelle.

Il représente un engagement de la part du Forum européen de la Jeunesse de participer à des processus de plaidoyer pour renforcer la reconnaissance et le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans la construction de sociétés pacifiques. Il formule les recommandations suivantes à l'attention des gouvernements et des institutions pour qu'ils garantissent des sociétés pacifiques grâce à des politiques inclusives de la jeunesse et une approche de la paix et de la sécurité fondée sur des droits.

Dans ce document politique, nous recommandons aux gouvernements et aux institutions de :

Reconnaître le rôle des jeunes dans la construction de sociétés pacifiques :

- Mettre en oeuvre les Conclusions du Conseil de l'UE sur le rôle des jeunes dans la construction d'une société sûre, solidaire et harmonieuses en Europe en coopération avec les organisations de jeunesse;⁷
- Reconnaître le rôle des organisations de jeunesse comme acteurs dans l'édification de sociétés pacifiques et leur rôle dans la promotion d'une culture de la paix, de la tolérance, et du dialogue interculturel et interreligieux qui a pour but de décourager la participation à des actes de violence, de terrorisme, de xénophobie et à toutes les formes de discrimination; des acteurs capables de favoriser la diplomatie des ONG;
- Inclure les organisations de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse dans le processus décisionnel des politiques concernant la paix et la sécurité. Les organisations de jeunesse doivent être incluses dans toutes les étapes de

³ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le futur du travail, 2019

⁴ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur les Nations Unies et le Développement mondial du travail de la Jeunesse, 2012

⁵ Forum européen de la Jeunesse., Manual on Quality assurance of non-formal education: A Framework for youth organisations 2013.

⁶ Forum européen de la Jeunesse, sauvegarder l'espace civique pour les jeunes en Europe, 2020

⁷ Pour les Etats membres de l'UE - Les pays non-UE peuvent s'inspirer de ces conclusions.

l'élaboration politique, de la préparation à l'évaluation dans les processus de paix et de sécurité;

- Promouvoir des initiatives dirigées par des jeunes, des contre-discours, des récits, des exemples et des voix des jeunes en lien au programme sur la jeunesse, la paix et la sécurité;
- Adopter une approche sensible au genre en envisageant la participation, les opinions et les besoins des jeunes en négociant et appliquant des accords de paix;
- Reconnaître les risques encourus et les menaces subies par les jeunes activistes de la paix et effectivement protéger les efforts d'édification et de maintien de la paix dirigés par des jeunes ainsi que les jeunes activistes activistes de la paix et défenseurs des droits humains;
- Protéger les jeunes de toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre en éliminant toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Améliorer la qualité des mécanismes participatifs pour l'inclusion des organisations de jeunesse

- Développer, mettre en oeuvre et évaluer des plans d'action nationaux adaptés pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 en codécision avec les organisations de jeunesse et en impliquant les ministères, institutions et parties prenantes concernés qui participent à la consolidation de la paix aux niveaux local et national;
- Soutenir la création de mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes dans les organismes appropriés qui participent au travail de consolidation de la paix et aux politiques de jeunesse;
- Désigner un-e représentant-e spécial-e du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité pour coordonner sa mise en oeuvre au niveau national et garantir un engagement significatif de la société civile.
- Soutenir une éducation de qualité à la paix pour permettre aux jeunes de s'engager de manière constructive dans des structures civiques et des processus politiques inclusifs; éduquer les jeunes aux droits humains et à la citoyenneté active, et promouvoir l'activisme des jeunes, par exemple par le biais de politiques qui renforcent l'apprentissage parascolaire et le travail jeunesse.
- Mieux comprendre les besoins des jeunes et des sociétés civiles touchées non seulement par les conflits mais également par les crimes violents, la violence fondée

sur le genre, et l'extrémisme, en se concentrant sur la "sécurité humaine" plutôt que sur la "sécurité de l'Etat";

- Promouvoir des synergies entre le programme Jeunesse et Femmes, Paix et Sécurité et utiliser leur alliance comme outil pour intégrer les perspectives d'importantes parties prenantes;
- Investir dans les partenariats intergénérationnels, pour que chacun puisse apprendre de son prochain et permettre le dialogue et la résolution conjointe des conflits.

Surmonter les obstacles juridiques à l'édification de sociétés pacifiques

- Éliminer toute barrière juridique affectant le travail des organisations de jeunesse et autres acteurs de la société civile;
- Établir un mécanisme spécifique pour protéger les droits des jeunes, soit sous la forme d'un expert indépendant ou d'un rapporteur spécial. Le format spécifique établi dans chaque pays doit être identifié en codécision avec les jeunes et les organisations de jeunesse.
- Favoriser un environnement habilitant et sûr pour le travail jeunesse sur la paix et la sécurité - Protéger les espaces civils et les institutions pédagogiques comme des espaces libres de toute forme de violence et garantir leur accessibilité à tous les jeunes, y compris les jeunes marginalisés; qu'ils puissent entreprendre leur travail de manière indépendante et sans ingérence excessive, y compris dans des situations de conflits armés; et mener des investigations détaillées et impartiales sur les menaces, le harcèlement et la violence à leur encontre, pour garantir que les coupables soient traduits en justice.

Aborder le manque de ressources financières pour les organisations de jeunesse

- Consacrer des systèmes spécifiques de financement aux organisations de jeunesse, auxquels il est facile de poser sa candidature et dont la procédure de rapport est facile, pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 et des résolutions consécutives sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité aux niveaux national et local;
- Garantir un financement structurel durable aux organisations de jeunesse pour leur permettre de participer aux processus de paix et de sécurité;
- Inclure les organisations de jeunesse comme co-décideurs dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de systèmes et programmes de financement sur la paix et la sécurité;
- Veiller à ce que les systèmes de financement existants, tels que Erasmus+, le Corps

européen de Solidarité et les programmes de développement de l'UE allouent des fonds à des projets sur la pérennisation de la paix et la sécurité humaine aux niveaux de l'UE, interrégional et mondial pour contribuer à une meilleure coopération interrégionale et mondiale dans le secteur de la jeunesse.

- Mettre en oeuvre les Conclusions du Conseil de l'UE sur le rôle des jeunes dans la construction d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe en coopération avec les organisations de jeunesse;⁸
- Reconnaître le rôle des organisations de jeunesse dans la construction de sociétés pacifiques;
- Inclure les organisations de jeunesse dans les processus décisionnels liés aux politiques qui concernent la paix et la sécurité.

Améliorer la qualité des mécanismes participatifs pour qu'ils incluent les organisations de jeunesse :

- Développer, mettre en oeuvre et évaluer des plans d'actions nationaux adaptés pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 en codécision avec les organisations de jeunesse et impliquer les ministères, institutions et parties prenantes appropriés pour qu'ils prennent part à la réconciliation aux niveaux local et national;
- Soutenir la création de mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes dans les organismes appropriés qui participent à des actions de réconciliation et aux politiques de jeunesse;
- Désigner un conseiller spécial sur la RCS ONU 2250 pour coordonner sa mise en oeuvre au niveau national et garantir une participation significative de la société civile.

Surmonter les obstacles juridiques à la construction de sociétés pacifiques

- Éliminer toute barrière juridique affectant le travail des organisations de jeunesse et de tout autre acteur de la société civile;

⁸ Pour les Etats membres de l'UE - les pays non-UE peuvent s'inspirer de ces conclusions

- Établir des mécanismes spécifiques pour la protection des droits des jeunes, par exemple sous la forme d'un Expert indépendant ou d'un Rapporteur spécial. La forme spécifique établie dans chaque pays doit être identifiée en codécision avec les jeunes et les organisations de jeunesse.

Traiter le manque de ressources financières pour les organisations de jeunesse

- Allouer des programmes spécifiques de financement aux organisations de jeunesse pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 aux niveaux national et local;
- Assurer un financement structurel durable aux organisations de jeunesse pour leur permettre de participer aux processus relatifs à la paix et à la sécurité;
- Inclure les organisations de jeunesse comme co-décideurs dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de programmes et systèmes de financement sur la paix et la sécurité;
- Veiller à ce que les systèmes de financement existants, tels que Erasmus+ et le Corps européen de Solidarité allouent des fonds pour des projets relatifs à la paix et à la sécurité aux niveaux de l'UE, interrégional et mondial, contribuant à une meilleure coopération interrégionale et mondiale dans le secteur de la jeunesse.

Note explicative

Jeunesse, Paix et Sécurité au Forum européen de la Jeunesse

Le Forum européen de la Jeunesse contribue depuis très longtemps à l'édification de sociétés pacifiques. Cet élément est au cœur de sa mission et il a été réitéré dans son plan stratégique pour 2020-2023. Depuis des décennies, les organisations de jeunesse demandent des sociétés plus justes, pacifiques, équitables, progressives et durables. Nos organisations membres ont été au premier plan de ces combats et ces demandes ont finalement été incluses dans un programme politique formel, la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU 2250 (RCS ONU 2250) sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité⁹, et les résolutions RCSONU 2419 et 2535.

S'inspirant de ces succès et de la reconnaissance au plus haut niveau de l'agenda mondial, le Forum européen de la Jeunesse et ses organisations membres ont décidé d'élaborer plus amplement leurs opinions et leurs revendications politiques autour du thème "Jeunesse, Paix, Sécurité", ce qui a abouti à la rédaction de ce document politique.

Développement du document

Ce document émane d'échanges avec les organisations membres du Forum européen de la Jeunesse. Trois consultations ont été organisées qui ont abouti à sa rédaction. Une première Commission politique a été organisée pendant le Conseil des Membres (COMEM) en avril 2018 afin d'identifier les actions et les besoins de nos membres par rapport au programme sur la paix et la sécurité. Des discussions sur l'étendue du document ont eu lieu pendant une deuxième Commission politique organisée au COMEM en avril 2019 suivie d'une consultation en ligne en mai 2019. Les résultats de ces commissions politiques et de la consultation en ligne ont été intégrés dans le projet de ce document.

⁹ Résolution S/RES/2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2015), [https://undocs.org/fr/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2250(2015))

1. Introduction

Ce document politique élabore la perspective du Forum européen de la Jeunesse sur les jeunes, la paix et la sécurité en fournissant des recommandations sur la façon de construire et pérenniser des sociétés pacifiques. Il décrit également les rôles des organisations de jeunesse et des jeunes activistes de la paix et les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leurs actions à cet égard.

De la Déclaration universelle des Droits de l'homme (DHDH)¹⁰ à la Charte des droits fondamentaux de l'UE¹¹, le fait de garantir la paix et la sécurité ne doit pas uniquement être perçu comme un objectif commun et une valeur partagée, mais également comme un droit humain fondamental. D'ailleurs, il en faut bien davantage pour promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives que de simplement se concentrer sur les forces judiciaires, policières ou armées. Les politiques relatives à la paix et à la sécurité manquent trop souvent de vision à long terme et elles n'abordent pas les causes profondes des conflits. Une approche plus holistique s'impose donc pour naviguer dans les complexités de nos sociétés et démocraties modernes. La lutte de nos systèmes économiques, l'impact de la crise climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les crises du logement et de l'emploi, l'impact négatif de la mondialisation, le rétrécissement de l'espace civique et le manque de respect de l'Etat de droit, la prédominance de l'antisémitisme et de toutes les formes de racisme et de discrimination représentent quelques-uns des défis que nous devons relever en tant que jeunes en Europe et au-delà. Ces difficultés affectent la sécurité de nos sociétés et elles ont un impact négatif sur les niveaux de vie et les inégalités croissantes. Tout cela a été exacerbé par la crise actuelle du COVID-19 et par la façon dont les gouvernements y répondent.

Rarement considérés comme des détenteurs de droits, les jeunes sont affectés de manière

¹⁰ Assemblée générale de l'ONU, "Déclaration universelle des droits de l'homme", Nations Unies, 217 (III)A, 1948, Paris, art.1. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

¹¹ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

disproportionnée par ces difficultés. Nous sommes souvent victimes de discrimination en tentant d'accéder à un logement décent et à d'autres droits fondamentaux. Nous sommes souvent écartés des processus décisionnels. Cela explique que de l'environnement à l'économie nous finissons par devoir assumer les conséquences de décisions prises par des générations plus âgées. Cela a une incidence directe sur la sécurité de la vie des jeunes et sur nos sociétés dans l'ensemble. La situation politique actuelle donne lieu à un questionnement sur nos démocraties et leur fonctionnement.¹²

Le fait de parler de paix en Europe est empreint d'une résonance particulière car notre continent a été ravagé par la guerre le siècle dernier. Naissant des cendres de la 2ème Guerre mondiale, l'intégration européenne a été un projet inspirant orienté vers la paix, et les organisations de jeunesse étaient de la partie depuis le début.

Alors que le besoin de reconstruction dépassait les infrastructures, les jeunes sont devenus un sujet dans les discussions institutionnelles, représentant un espoir et une source de développement pour les pays. Le rôle des organisations de jeunesse après la guerre a consisté à mobiliser leurs réseaux pour la reconstruction en fournissant des services et en éliminant les débris pour participer à la réhabilitation des infrastructures pédagogiques et culturelles.¹³ Malgré que le projet européen ait été initié dans le but de mettre fin aux conflits persistants dans la région et d'accroître la coopération, notre société en Europe est toujours confrontée à de sérieuses difficultés aujourd'hui, y compris des conflits armés, le terrorisme et des actes extrémistes et violents. Les gouvernements n'apportent pas les réponses adéquates à ces problèmes de sécurité, et ils échouent à garantir la paix et le plein respect des droits humains.

Le continent européen n'est pas épargné par les conflits ou les conflits gelés qui demeurent non réglés. A l'instar d'autres sociétés, nos sociétés connaissent également des difficultés supplémentaires parmi lesquelles la crise climatique, les changements démographiques, la recrudescence d'actes de l'antisémitisme et de la discrimination raciale, et les risques liés aux avancées technologiques. La pleine reconnaissance et l'exercice des

¹² Gagnon J-P, Beausoleil E., Son K-M, Arguelles C., Chalaye P., Johnston C., What is Populism? Who is the Populist?, Democratic Theory, December 2018

¹³ D. Christine, B.Kieran, Restless Youth- Growing up in Europe 1945-now, European Union 2019, pp.35-45

droits des jeunes (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels), la participation significative des jeunes, les politiques améliorant la cohésion sociale et garantissant la justice climatique et une éducation de qualité sont des moteurs clés pour le développement de sociétés plus pacifiques. Lorsque ces problèmes ne sont pas traités par les institutions et les décideurs, les conséquences incluent la montée du populisme et des disparités socio-économiques, affectant directement le niveau de sécurité de nos sociétés et la jouissance des droits humains.

Tout en clarifiant le rôle des jeunes, des organisations de jeunesse et des conseils nationaux de jeunesse dans la construction de sociétés pacifiques, le document définit le concept de "Jeunesse, Paix et Sécurité" dans la perspective des organisations de jeunesse et des conseils nationaux de jeunesse. Il propose ensuite des recommandations précises aux décideurs pour qu'ils mettent en place des politiques ciblant la construction de sociétés pacifiques où les droits de chaque jeune sont réalisés, et où les jeunes ont la possibilité de contribuer à un changement positif.

2. Objectifs du document

Ce document politique veut **définir les concepts de paix et de sécurité dans la perspective des organisations de jeunesse en Europe** et **identifier le rôle et les difficultés que rencontrent les organisations de jeunesse** en contribuant à des sociétés pacifiques et inclusives et **participer à la mise en oeuvre du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité** tel que défini par les résolutions RCSONU 2250, 2419 et 2535 et par les résolutions jumelles pour le soutien de la paix de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de Sécurité des Nations Unies¹⁴. Il **fournit des recommandations** aux gouvernements nationaux et aux institutions sur la manière de mettre ce programme en

¹⁴ Plus d'informations [ici](#)

œuvre.¹⁵

Le sujet de la paix et de la sécurité est spécifique à un contexte, et chaque démarche entreprise pour aboutir à une société plus pacifique doit envisager le rôle positif que jouent les jeunes dans les contextes politique, social et sociétal. Ce document politique sur les Jeunes, la Paix et la Sécurité veut fournir un cadre politique pour soutenir le renforcement du rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans les processus institutionnels visant à construire des sociétés pacifiques.

3. Qu'entendons-nous par "paix et sécurité" ?

La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte fondamentale des Droits de l'Union européenne¹⁶ ne protègent pas seulement le droit d'un individu de jouir de liberté et de sécurité, mais elles stipulent également sans équivoque que les droits humains et la paix se renforcent mutuellement : *"la reconnaissance des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde"*.¹⁷

Le renforcement de l'État de droit et l'encouragement du respect, de la protection et de la réalisation des droits humains sont donc des démarches essentielles pour garantir que la paix et la sécurité ne restent pas de simples aspirations, mais qu'elles deviennent une réalité pour toutes et tous. Ainsi, la compréhension de la paix et de la sécurité va bien au-delà de l'absence de conflit ou de la lutte contre la violence et sa prévention. En effet, la paix et la sécurité se construisent sur la protection des droits humains, la sauvegarde de la planète et la garantie de l'inclusion sociale et de la justice pour toutes et tous. C'est pourquoi il faut se concentrer sur la "sécurité humaine" plutôt que sur la "sécurité de l'Etat" afin de mieux comprendre les besoins des jeunes et des sociétés civiles affectées non

¹⁵ Jeunesse, Paix et Sécurité est un processus institutionnel dirigé par les Nations unies qui reconnaît le rôle que jouent les jeunes dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité. - Plus d'informations sur le contexte institutionnel à l'annexe I.

¹⁶ Articles 3 et 6 respectivement

¹⁷ Assemblée générale des Nations unies, "Déclaration universelle des Droits de l'Homme", 217 (III)A, 1948, Paris, art.1

seulement par les conflits mais également par les crimes violents, la violence fondée sur le genre, la violence politique et la violence domestique. La paix et la sécurité englobent aussi les possibilités de suivre des études, d'accéder au marché du travail, et de pouvoir travailler librement, tout cela défini par le concept de paix positive.¹⁸

La paix et la sécurité sont des préoccupations universelles et elles affectent toutes les régions du monde. Même si l'Europe connaît une paix relative depuis longtemps, les manifestations de violence entre individus et la violence de l'Etat ciblant des individus ou des mouvements persistent.¹⁹ En outre, de nombreux jeunes vivent la fracture sociale grandissante au sein des Etats comme une menace pour la paix universelle. Les organisations de jeunesse ont joué et continuent de jouer un rôle dans l'édification d'une société plus juste et inclusive, ce qui correspond à la définition positive de la paix et de la sécurité à laquelle nous nous référons dans ce document. Les jeunes et les organisations de jeunesse empêchent la violence et consolident la paix à travers le globe, dans des situations de conflits et d'après-conflits ainsi que dans des situations de paix relative.

Garantir la paix et la sécurité implique d'œuvrer à la réalisation des droits humains des jeunes, et bien qu'elles ne soient traditionnellement pas perçues comme telles, les organisations de jeunesse sont des parties prenantes des droits humains qui œuvrent à la progression des droits des jeunes. Ainsi, leur travail consistant à traiter les inégalités et les obstacles à la cohésion sociale, à faire un plaidoyer pour la protection de l'intégrité physique et morale des jeunes et à la réalisation de leurs droits sociaux et économiques, et leurs actions visant à construire un monde durable et sûr traite directement des causes profondes du conflit et de la violence.

Les jeunes se trouvent à l'intersection de facteurs sociétaux de déstabilisation tels que les inégalités, la crise climatique, le discours haineux, la discrimination, le racisme structurel et la montée du populisme qui doivent être traités de façon collective. En bref, nous

¹⁸ Galtung définit la paix positive comme incluant une paix durable et viable réalisée en insistant positivement sur l'établissement de la paix, le respect des traités multilatéraux par le droit international, l'utilisation de tribunaux internationaux, et la résolution non violente des conflits, la participation à des organisations internationales (...) l'établissement de l'égalité et de la justice sociale, l'équité économique, l'équilibre écologique, la protection des citoyens de toute attaque, et le respect des droits humains fondamentaux. Définition, Herath O., A critical analysis of Positive and Negative Peace Oshadhi, Department of Philosophy, University of Kelaniya

¹⁹ Schahczensky définit la paix relative comme une situation où la guerre n'est pas complètement absente du système international mais où certaines guerres de nature générale, systémique et cataclysmique entre les pouvoirs principaux sont absentes, du moins pour des périodes de temps assez étendues

demandons une compréhension plus large de la paix et de la sécurité. Le programme relatif à la Jeunesse, la Paix et la Sécurité ne traite pas exclusivement des pays touchés par des conflits mais il s'agit d'une préoccupation universelle pour toutes les régions du monde. Notre définition de la paix et de la sécurité incorpore un accent sur la sécurité humaine plutôt que sur la sécurité de l'Etat. Il permet ainsi de mieux saisir les risques multi-dimensionnels et intersectoriels pour les jeunes.

4. Contribution des organisations de jeunesse

Depuis plus d'un siècle, les organisations de jeunesse n'ont eu de cesse de contribuer à une culture de la paix à l'aide du dialogue pacifique, de processus de réconciliation et de la compréhension interculturelle au sein de l'Europe et à travers le monde. Les échanges interculturels de la jeunesse, l'éducation des jeunes à l'utilisation du dialogue comme un instrument pacifique et la participation des jeunes dans des processus de réconciliation figurent parmi les nombreuses missions et outils pédagogiques utilisés par les organisations de jeunesse pour édifier la paix. Le travail entrepris par les organisations de jeunesse pour construire des sociétés pacifiques inclut également leur engagement dans des actions de plaidoyer en faveur de la participation des jeunes, de la protection des droits humains, de la justice climatique, d'une plus grande cohésion sociale et d'une éducation de qualité. Cette section du document analyse et souligne la façon dont les organisations de jeunesse sont engagées dans ces cinq sujets et comment cela contribue à la paix et à la sécurité dans la société.

4.1 Participation des jeunes

Nous défendons la participation inclusive et significative des jeunes et des organisations de jeunesse dans les processus décisionnels du niveau local au niveau mondial.

Comme exemple de bonne pratique en matière de participation des jeunes dans

l'élaboration politique, le Conseil consultatif sur la Jeunesse du Conseil de l'Europe²⁰, composé de représentant·e·s d'ONG de jeunesse, permet aux jeunes et aux représentants de gouvernements nationaux de co-produire et co-décider des politiques de jeunesse. Le Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse²¹ permet également aux jeunes de participer à la conception de politiques à un stade précoce. Dans le cadre de ce dialogue, 11 Objectifs européens de la jeunesse ont été formulés par 50.000 jeunes de toute l'Europe. Cela illustre parfaitement le type de participation significative qui doit être davantage mis en œuvre par les politiques. En fournissant des espaces de débats politiques et des mécanismes pour un engagement significatif des jeunes et des moyens d'influencer les décisions politiques, les organisations de jeunesse promeuvent le changement positif dans la société via des structures institutionnalisées et démocratiques en évitant l'accumulation de tensions et de frustrations qui pourraient provoquer une éruption de violence.²² De plus, il faut garantir la participation égale des jeunes marginalisés. Cela est particulièrement pertinent en sélectionnant, invitant et désignant des jeunes et des organisations de jeunesse pour qu'ils participent à des processus de paix formels et informels. Il est indispensable de trouver des perspectives diverses pour aider à comprendre l'expérience distincte des jeunes en tant qu'artisans de la paix, pacificateurs, victimes et auteurs.

Vu que les organisations de jeunesse ne travaillent pas en vase clos et qu'elles font partie de structures de pouvoir et de systèmes politiques, les décisions politiques et les politiques ont un impact sur la vie quotidienne des jeunes. Dans des études sur la sécurité, comme l'indique l'étude recensant les progrès de mise en œuvre de la RCS ONU 2250, les jeunes sont souvent dépeints soit comme des auteurs de violence, soit comme des victimes de conflits.²³ Les conséquences de ces idées fausses à propos des jeunes et de leur manque de participation dans les processus décisionnels sont l'adoption de politiques et de programmes qui considèrent les jeunes comme étant des auteurs de violence plutôt que des acteurs œuvrant au service de la paix. Effectivement, beaucoup de jeunes refusent la violence et font un plaidoyer pour le droit à l'objection de conscience²⁴.

²⁰ Conseil de l'Europe, Conseil consultatif sur la Jeunesse

²¹ Commission européenne, Dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse

²² Pietrzvk-Reeves D.(2016), Civil Society, Democracy and Democratization, Peter Lang edition, 2015, p.61

²³ Grame S.(lead author), Independent progress study on Youth, Peace and Security UNFPA and PBSO, 2018

²⁴ Forum européen de la Jeunesse, Résolution sur le droit à l'objection de conscience au service militaire en Europe, 2018

Une attention accrue et des investissements en faveur de mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes à divers niveaux institutionnels permettent aux jeunes d'œuvrer en faveur d'un changement positif dans la société. Ces mécanismes participatifs promeuvent la participation active des jeunes et leur permettent de s'engager aux côtés des politiciens et donc de soutenir le propre fonctionnement des institutions démocratiques qui sont habilitées à garantir des sociétés pacifiques et sûres.²³ Une approche intersectorielle de la participation des jeunes est importante pour tenir compte de l'identité culturelle des jeunes, car cela influence considérablement la façon dont ils vivent les conflits armés et dont ils participent aux processus de paix. Les besoins différents des jeunes femmes, hommes, non-binaires et queers doivent être considérés dans ces processus de paix.

4.2 Droits humains

Les droits humains sont universels et applicables à tous les groupes de la société. Cependant, les jeunes luttent toujours pour être reconnus comme détenteurs de droits. La jeunesse est une phase transitoire entre l'enfance et l'âge adulte pendant laquelle les jeunes sont confrontés à des difficultés spécifiques pour accéder à leurs droits. En outre, les jeunes ne forment pas un groupe homogène défini par l'âge. De nombreux autres facteurs, tels que l'environnement socio-économique, l'origine ethnique, la religion, le genre, le handicap etc. doivent être pris en considération, car à cause d'eux les jeunes souffrent souvent de discrimination croisée en tentant d'accéder à leurs droits.

Les organisations de jeunesse jouent un rôle crucial dans le plaidoyer pour la reconnaissance et la réalisation des droits des jeunes, tant grâce à des changements politiques qu'à des outils juridiques. Le travail accompli par les organisations de jeunesse couvre un large éventail de droits : de la participation à l'emploi et la protection sociale à l'accès à la santé et au logement. De plus, cela implique à la fois de renforcer la capacité des jeunes à défendre leurs propres droits et de suivre et rapporter leurs violations.

Plus encore, en raison de la nature même de leur travail et de l'adoption d'une approche éducative informelle et non formelle, les organisations de jeunesse s'engagent auprès de

groupes vulnérables de jeunesse, favorisant l'inclusion sociale. De par leurs actions de plaidoyer, leurs activités de renforcement des capacités et leur approche des plus vulnérables, notamment les jeunes réfugiés, les organisations de jeunesse ont un impact positif sur l'ensemble de la société. Leur travail renforce donc le principe selon lequel le fait de s'engager dans la promotion, la protection et la réalisation des droits humains est essentiel pour garantir des sociétés pacifiques en traitant les expériences d'injustice et de discrimination par le biais du système judiciaire, tout en adressant également le besoin de protection et d'autonomisation des jeunes.²⁵

4.3 Cohésion sociale

Ouvrir à une plus grande cohésion sociale implique de renforcer les capacités et les compétences des jeunes grâce à l'éducation à la citoyenneté et à la paix, au plaidoyer pour l'accès à l'éducation, pour des emplois de qualité, la protection sociale, et l'égalité, le soutien de l'égalité et de l'inclusion.

Lorsque la société civile se voit octroyer la reconnaissance, l'espace et les ressources nécessaires pour opérer, elle peut jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités, l'engagement auprès des institutions ainsi que pour relayer la voix et les préoccupations des groupes à risque. Il est donc indispensable d'habiliter l'espace civique pour que la société civile participe à la protection des démocraties contre la montée des régimes autoritaires et les violations des droits humains. Son rôle va même plus loin car elle participe également aux politiques et programmes qui concernent les jeunes et elle stimule l'innovation sociale et démocratique.²⁶

Les activités des organisations de jeunesse qui veulent soutenir la cohésion sociale en encourageant le dialogue interculturel et interconvictionnel, en faisant un plaidoyer pour un enseignement de qualité et en promouvant la participation des jeunes contribuent à empêcher les phénomènes de violence. Le travail entrepris par les organisations de jeunesse permet d'ériger des passerelles entre les communautés divisées, créant des

²⁵Greame S.(Lead author), Independent progress study on Youth, Peace and Security, UNFPA and PBSO, 2018, p.13

²⁶ Forum européen de la Jeunesse, Sauvegarder l'espace civique pour les jeunes en Europe, 2020

espaces sûrs et des processus effectifs de négociation dans les conflits. Les acteurs de la société civile, y compris les organisations de jeunesse, influencent également la manière dont les crises politiques sont gérées, y compris en attirant plus d'attention internationale sur elles.²⁷

Les organisations de jeunesse à tous les niveaux dirigent le travail et organisent des activités d'éducation non formelle sur l'éducation à la paix, le travail de réconciliation, le dialogue interculturel et la résolution des conflits depuis avant la Première Guerre mondiale. Le travail que les organisations de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse accomplissent dans le domaine de l'éducation à la paix et l'inclusion, l'éducation aux médias, la pensée critique, etc. permet aux jeunes de déconstruire les idées fausses et la désinformation qui alimente les tensions susceptibles d'aboutir à des conflits et des guerres hybrides, et elle facilite également la désescalade des tensions dans les contextes après-conflits.

Les activités qui recourent à l'éducation non formelle habilitent les jeunes à devenir des agents de la paix et de la non-violence, et incluent en particulier des actions contre la propagande en ligne et hors ligne et contre le discours haineux ciblant spécifiquement les jeunes. Toutefois, leurs activités pourraient avoir un impact bien plus important si elles bénéficiaient d'un soutien adéquat.

4.4 Justice climatique

L'impact du changement climatique inquiète de plus en plus les citoyen·ne·s à travers le monde. L'inaction autour de cette crise du changement exacerbe les menaces pour la paix et la sécurité à travers le monde. Étant donné que les jeunes sont affectés par les risques climatiques, un nouveau regard est indispensable pour impliquer activement les jeunes dans le travail de gouvernance et les décisions liés à la paix, à la sécurité et au climat. Des manifestations pour le climat ont été dirigées partout par des jeunes et des organisations de jeunesse. Ils demandent aux politiciens de s'engager à suivre et mettre en œuvre des

²⁷ Cristescu R., *Engaging with civil society in conflict areas- the role of international organisations*, European perspectives in the context of Eastern Partnership, Yerevan, 2010

mesures pour garantir la justice climatique²⁸.

Les organisations de jeunesse préconisent des pratiques respectueuses de l'environnement et elles sensibilisent les jeunes et le public général à la crise climatique et ses conséquences néfastes. Elles renforcent également les capacités des jeunes pour qu'ils deviennent des activistes climatiques et rendent les politiciens et les institutions responsables de la mise en œuvre de politiques qui luttent contre la crise climatique.²⁹

Malgré l'engagement des organisations de jeunesse qui demandent plus d'actions et de transparence sur les progrès réalisés pour lutter contre la crise climatique, il incombe aux gouvernements de diriger le changement systémique vers une économie verte, neutre en carbone et circulaire. Malheureusement, cette responsabilité n'est pas suffisamment prise au sérieux par les gouvernements et se voit refilée à la société civile.

Les mesures qui traitent conjointement des problèmes économiques, environnementaux et sociaux³⁰ échouent à limiter le réchauffement planétaire.³¹

L'impact direct du changement climatique sur la paix et la sécurité s'observe sur les effets directs qu'il a sur les moyens d'existence, la santé, l'agriculture, l'eau, la sécurité alimentaire, et le fait qu'il rende d'immenses parties de la planète inhabitables et entraîne le déplacement des populations affectées. L'accumulation de ces facteurs combinée à l'augmentation des inégalités, aux violations des droits humains et aux tensions géopolitiques sont des causes potentielles de conflit si elles restent non traitées. La crise climatique constitue une menace imminente pour les sociétés pacifiques et pour l'accès

²⁸ Forum européen de la Jeunesse, résolution en soutien aux jeunes qui demandent une action urgente pour le climat, 2019

²⁹ Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le développement durable, 2018

³⁰ Forum européen de la Jeunesse, Résolution: le climat compte: la vision de la jeunesse européenne pour la COP 21

³¹ GIEC, 2018: Résumé à l'attention des décideurs: réchauffement climatique de 1,5°C, Un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts,

J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, pp.9-11 https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

des jeunes à leurs droits.

4.5 Éducation de qualité

L'éducation est un aspect essentiel pour maintenir une paix durable car elle fournit des connaissances, des perspectives, des compétences, des possibilités, un emploi, une satisfaction, et plus de participation aux processus politiques. Elle réduit le potentiel d'éclatement de conflits et garantit une société plus stable et le bon fonctionnement de la démocratie. Une éducation de qualité qui sensibilise à la paix doit être mieux intégrée dans les programmes scolaires officiels tout en reconnaissant que les organisations de jeunesse offrent des opportunités d'apprentissage parascolaires. Les enseignants, les soignants et les travailleurs socio-éducatifs doivent être formés pour pouvoir aborder les sujets de la discrimination et du discours haineux. Ils doivent également garantir le bien-être général des jeunes et offrir des environnements propices à l'apprentissage. Cette approche permettrait de promouvoir une meilleure compréhension des autres cultures, des autres civilisations, et des droits humains.

5. Difficultés rencontrées par les organisations de jeunesse

Comme indiqué plus haut, les organisations de jeunesse contribuent à édifier des sociétés pacifiques en mettant différents types d'activités en place et en faisant un plaidoyer pour un changement positif dans différents domaines politiques. Toutefois, les jeunes luttent toujours pour voir leurs droits pleinement respectés. Cette situation menace la paix et la sécurité dans nos sociétés et peut alimenter de nouveaux conflits. Ces droits, reconnus par des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, sont les piliers de nos

démocraties car ils protègent des groupes spécifiques contre un traitement différencié.³²

De plus, bien que les organisations de jeunesse participent activement à plusieurs processus relatifs à la paix et à la sécurité, leur engagement dans l'édification de sociétés pacifiques fait face à un certain nombre de difficultés. Les principales incluent le manque de financement, l'absence de mécanismes significatifs de participation pour s'engager auprès des décideurs, des obstacles juridiques, et l'absence de reconnaissance du travail qu'elles accomplissent dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Dans cette section, nous analysons de manière plus approfondie ces difficultés et la façon dont elles affectent le travail des organisations de jeunesse et les empêchent de pleinement contribuer à l'édification de sociétés pacifiques.

Manque de reconnaissance

Le manque de reconnaissance du travail des organisations de jeunesse dans l'édification de sociétés pacifiques est souvent rapporté par la société civile de la jeunesse comme l'une des principales difficultés qu'elles rencontrent. En dépit de l'adoption du programme relatif à la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, qui reconnaît formellement le rôle des organisations de jeunesse en matière de paix et de sécurité, la route est encore longue pour aboutir à la pleine reconnaissance de leurs contributions et de leur importance dans la consolidation de la paix.

Dans un contexte de conflit, la société civile est particulièrement menacée, et une recherche³³ indique qu'en cas de conflits de longue durée, l'impact sur la société civile peut comporter l'insécurité physique de leurs membres, la rareté des ressources financières, leur polarisation politique, tout cela combiné avec une érosion accrue de la cohésion sociale dans la société. De plus, les conséquences d'un manque de reconnaissance du rôle des

³² OHCHR, The Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, IBA, International Bar association, Human Rights in the Administration of Justice: A Manual on Human Rights for Judges, Prosecutors and Lawyers, the right to equality and non-discrimination in the administration of Justice, 2003. More information available at <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/training9chapter13en.pdf>

³³ Paffenholz T., Hirblinger A., Landau D., Fritsch F., and Dijkstra C., *Preventing Violence through inclusion: From Building Political Momentum to Sustaining Peace*. Geneva: Inclusive Peace & Transition Initiative (The Graduate Institute of International and Development Studies), November 2017., p.45-p.47

organisations de jeunesse peut également aboutir à la conception de politiques et programmes qui abordent les jeunes comme une menace plutôt qu'une ressource dans la résolution des conflits.³⁴

Aucune participation significative

Un autre obstacle que doivent surmonter les organisations de jeunesse est l'absence de mécanismes encourageant la participation à l'élaboration politique. La participation est un droit fondamental qui aide non seulement les jeunes à grandir en tant qu'individus, mais qui favorise également le développement des communautés où ils vivent. La participation est associée à de nombreux autres droits tels que l'éducation, la liberté d'opinion, la liberté de rassemblement. Elle est également reconnue dans d'importants instruments relatifs aux droits de l'homme, y compris la DUDH et plusieurs autres conventions et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Bien que les organisations de jeunesse soient de fervents défenseurs de la participation des jeunes, les obstacles qui se dressent sur leur chemin pour accéder à une participation significative restent nombreux.³⁵

Le manque d'implication des jeunes dans l'élaboration politique occasionne de la frustration et donne de faibles résultats politiques. L'étude de 2018 sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité démontre que la plus grande génération mondiale de jeunes est exclue des systèmes de gouvernance au lieu d'être reconnue comme un partenaire intéressant pour la paix et le développement durable.³⁶ Une participation significative des organisations de jeunesse dans toutes les étapes de l'élaboration politique crée également un espace où aborder les ressentiments et éviter les sources de conflits.³⁷

Par exemple, dans la lutte contre le terrorisme mondial, les décideurs ont agi en adoptant et mettant en oeuvre des politiques urgentes basées sur la supposition que les jeunes sont violents, renforçant les politiques et programmes traitant uniquement de la violence qui en émane plutôt que de traiter ses causes profondes. Cependant, l'efficacité de ces mesures

³⁴Graeme S. (Lead author), Independent progress study on Youth, Peace and Security, UNFPA and PBSO, 2018, p.10

³⁵OHCHR, Equal participation in political and public affairs: <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Pages/EqualParticipation.aspx>

³⁶ Simpson, Graeme (2018). The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security. p. 1

³⁷ Graeme S. (Lead author), Independent progress study on Youth, Peace and Security, UNFPA and PBSO, 2018, p.64

est remise en question par le rapport intermédiaire relatif à Jeunesse, paix et sécurité, qui observe que le fait d'adopter et mettre en oeuvre des mesures d'urgence sans adéquatement inclure les jeunes dans leur élaboration a eu pour effet d'exclure davantage ces jeunes alors qu'ils étaient censés bénéficier de ces mesures.³⁸

Obstacles juridiques

Troisièmement, les organisations de jeunesse se trouvent face à de plus en plus d'obstacles juridiques pour participer aux processus politiques mais également au travail de consolidation de la paix. La réalisation des droits directement associés aux opérations d'une organisation, notamment le droit à la liberté d'association, d'opinion, de religion, d'expression, d'information, de circulation et le droit de participation ont été de plus en plus menacés récemment.

Les organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunesse, réalisent un certain nombre de fonctions qui sont nécessaires pour promouvoir et sauvegarder les droits humains fondamentaux et la démocratie. De fait, une société civile ouverte représente l'une des sauvegardes les plus importantes contre la tyrannie, l'oppression, et d'autres tendances anti-démocratiques. L'utilisation d'instruments juridiques pour restreindre leurs opérations aurait des effets négatifs énormes sur nos démocraties.³⁹ La mise en œuvre de mesures limitant les opérations des organisations de jeunesse, en leur imposant des restrictions légales et des fardeaux administratifs disproportionnés, a des incidences directes sur leur travail. Des mesures juridiques d'urgence associées à des événements exceptionnels tels que des pandémies peuvent également empêcher l'aide et les secours aux populations vulnérables gérés par les organisations de jeunesse : il faut absolument établir des couloirs de sécurité pour ces activités importantes. Le rétrécissement grandissant de l'espace consacré à la société civile que nous subissons dans nos sociétés conduit à la violation des droits humains et menace la paix et la sécurité dans la société. Les organisations de jeunesse sont des défenseurs des droits humains et la restriction de leur travail les empêche de contrôler les violations de ceux-ci. Ces violations produisent des inégalités

³⁸Ibid., p.32

³⁹ Forum européen de la Jeunesse, *Safeguarding Civic Space for Young people in Europe*, 2020

persistantes qui restent non traitées.

Manque de fonds

Enfin, le manque de ressources disponibles pour les organisations de jeunesse compromet les possibilités des jeunes de s'engager dans des espaces de participation appropriés, y compris les espaces associés à la paix et à la sécurité. Dans un climat de plus en plus enclin aux restrictions budgétaires pour la société civile, les organisations de jeunesse n'ont pas la capacité financière de s'engager dans un travail volontaire et des activités de consolidation de la paix. Cela vaut particulièrement dans des situations de conflits et d'après-conflits où les actions de promotion de la paix et de la sécurité sont les plus urgentes et où la rareté des ressources limite les actions des organisations de jeunesse. Une difficulté majeure pour les organisations de jeunesse réside dans leur dépendance au financement basé sur des projets, ce qui les empêche de faire des plans à long terme et de s'adonner à un travail de jeunesse durable. Il faut que des mécanismes de financement institutionnalisés garantissent un soutien constant aux initiatives qui contribuent à une culture de la paix, en particulier pour les initiatives pacifiques ascendantes. Les institutions de l'UE et internationales doivent rendre suffisamment de ressources disponibles pour soutenir les organisations de jeunesse dans les régions où les structures publiques ne fournissent pas suffisamment de soutien, par ex. dans les zones touchées par des conflits ou dans des régions politiquement instables.

La société civile joue un rôle crucial dans la prévention des conflits en influençant la façon dont les crises politiques sont gérées et en attirant l'attention internationale sur les problèmes en cours, le manque de financements de la société civile, y compris les organisations de jeunesse, a un impact négatif direct sur la paix et la sécurité.⁴⁰ Des systèmes durables de financement sont nécessaires pour permettre aux organisations de jeunesse de s'engager dans des mécanismes participatifs liés aux droits des jeunes, à la cohésion sociale et à la justice climatique qui pourraient potentiellement éviter les conflits, à condition qu'ils soient adéquatement mis en œuvre. Les programmes de financement

⁴⁰ Paffenholz T., Hirblinger A., Landau D., Fritsch F., and Dijkstra C., *Preventing Violence through inclusion: From Building Political Momentum to Sustaining Peace*. Geneva: Inclusive Peace & Transition Initiative (The Graduate Institute of International and Development Studies), November 2017., p.45-p.47

doivent avoir des procédures de candidature et de rapport faciles pour les organisations de jeunesse.

6. Recommandations aux gouvernements et institutions

Le cadre des RCSONU 2250, 2419 et 2535 a augmenté la légitimité et la reconnaissance du travail entrepris par les organisations de jeunesse et demandé aux Etats membres de garantir que les jeunes soient impliqués dans les processus et programmes politiques promouvant la paix et la sécurité.

Comme souligné dans le document, les organisations de jeunesse sont toujours confrontées à un certain nombre de difficultés pour accéder à ces processus. L'application des recommandations suivantes permettrait de contribuer à renforcer le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse comme des agents positifs pour la construction de sociétés pacifiques et la prévention des conflits. Ces recommandations s'adressent à la fois aux gouvernements et aux institutions, à leurs niveaux de compétences respectifs.

Elles s'appuient sur les exigences fondamentales que nous sommes censés pouvoir attendre des pouvoirs publics et qui sont indispensables pour des sociétés pacifiques : l'égalité de traitement de tous les individus, la lutte contre toutes les formes de discrimination mais aussi un investissement durable et soutenu en faveur des jeunes, garantissant le plein accès à leurs droits.

6.1 Recommandations pour pallier le manque de reconnaissance du rôle des jeunes dans l'édification de sociétés pacifiques

Les gouvernements et les institutions doivent :

- Mettre en oeuvre les Conclusions du Conseil de l'UE sur le rôle des jeunes dans la

construction d'une société sûre, solidaire et harmonieuses en Europe en coopération avec les organisations de jeunesse;⁴¹

- Reconnaître le rôle des organisations de jeunesse comme acteurs dans l'édification de sociétés pacifiques et leur rôle dans la promotion d'une culture de la paix, de la tolérance, et du dialogue interculturel et interreligieux qui a pour but de décourager la participation à des actes de violence, de terrorisme, de xénophobie et à toutes les formes de discrimination; des acteurs capables de favoriser la diplomatie des ONG;
- Inclure les organisations de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse dans le processus décisionnel des politiques concernant la paix et la sécurité. Les organisations de jeunesse doivent être incluses dans toutes les étapes de l'élaboration politique, de la préparation à l'évaluation dans les processus de paix et de sécurité;
- Promouvoir des initiatives dirigées par des jeunes, des contre-discours, des récits, des exemples et des voix des jeunes en lien au programme sur la jeunesse, la paix et la sécurité;
- Adopter une approche sensible au genre en envisageant la participation, les opinions et les besoins des jeunes en négociant et appliquant des accords de paix;
- Reconnaître les risques encourus et les menaces subies par les jeunes activistes de la paix et effectivement protéger les efforts d'édification et de maintien de la paix dirigés par des jeunes ainsi que les jeunes activistes de la paix et défenseurs des droits humains;
- Protéger les jeunes de toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre en éliminant toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

6.2 Recommandations pour améliorer la qualité des mécanismes participatifs pour l'inclusion des organisations de jeunesse

Les gouvernements et les institutions doivent :

- Développer, mettre en oeuvre et évaluer des plans d'action nationaux adaptés pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 en codécision avec les organisations de jeunesse et en impliquant les ministères, institutions et parties prenantes concernés

⁴¹ Pour les Etats membres de l'UE - Les pays non-UE peuvent s'inspirer de ces conclusions.

- qui participent à la consolidation de la paix aux niveaux local et national;
- Soutenir la création de mécanismes de participation et de représentation de qualité des jeunes dans les organismes appropriés qui participent au travail de consolidation de la paix et aux politiques de jeunesse;
 - Désigner un·e représentant·e spécial·e du programme pour la jeunesse, la paix et la sécurité pour coordonner sa mise en œuvre au niveau national et garantir un engagement significatif de la société civile.
 - Soutenir une éducation de qualité à la paix pour permettre aux jeunes de s'engager de manière constructive dans des structures civiques et des processus politiques inclusifs; éduquer les jeunes aux droits humains et à la citoyenneté active, et promouvoir l'activisme des jeunes, par exemple par le biais de politiques qui renforcent l'apprentissage parascolaire et le travail jeunesse.
 - Mieux comprendre les besoins des jeunes et des sociétés civiles touchées non seulement par les conflits mais également par les crimes violents, la violence fondée sur le genre, et l'extrémisme, en se concentrant sur la "sécurité humaine" plutôt que sur la "sécurité de l'Etat";
 - Promouvoir des synergies entre le programme Jeunesse et Femmes, Paix et Sécurité et utiliser leur alliance comme outil pour intégrer les perspectives d'importantes parties prenantes;
 - Investir dans les partenariats intergénérationnels, pour que chacun puisse apprendre de son prochain et permettre le dialogue et la résolution conjointe des conflits.

6.3 Recommandations pour surmonter les obstacles juridiques à l'édification de sociétés pacifiques

Les gouvernements et les institutions doivent :

- Éliminer toute barrière juridique affectant le travail des organisations de jeunesse et autres acteurs de la société civile;
- Établir un mécanisme spécifique pour protéger les droits des jeunes, soit sous la forme d'un expert indépendant ou d'un rapporteur spécial. Le format spécifique établi dans chaque pays doit être identifié en codécision avec les jeunes et les organisations de jeunesse.
- Favoriser un environnement habilitant et sûr pour le travail jeunesse sur la paix et la sécurité - Protéger les espaces civiques et les institutions pédagogiques comme des espaces libres de toute forme de violence et garantir leur accessibilité à tous les jeunes, y compris les jeunes marginalisés; qu'ils puissent entreprendre leur travail de manière indépendante et sans ingérence excessive, y compris dans des situations de

conflits armés; et mener des investigations détaillées et impartiales sur les menaces, le harcèlement et la violence à leur rencontre, pour garantir que les coupables soient traduits en justice.

6.4 Recommandations pour aborder le manque de ressources financières pour les organisations de jeunesse

Les gouvernements et les institutions doivent :

- Consacrer des systèmes spécifiques de financement aux organisations de jeunesse, auxquels il est facile de poser sa candidature et dont la procédure de rapport est facile, pour la mise en oeuvre de la RCS ONU 2250 et des résolutions consécutives sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité aux niveaux national et local;
- Garantir un financement structurel durable aux organisations de jeunesse pour leur permettre de participer aux processus de paix et de sécurité;
- Inclure les organisations de jeunesse comme co-décideurs dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de systèmes et programmes de financement sur la paix et la sécurité;
- Veiller à ce que les systèmes de financement existants, tels que Erasmus+, le Corps européen de Solidarité et les programmes de développement de l'UE allouent des fonds à des projets sur la pérennisation de la paix et la sécurité humaine aux niveaux de l'UE, interrégional et mondial pour contribuer à une meilleure coopération interrégionale et mondiale dans le secteur de la jeunesse.

7. Conclusions

Ce document politique présente le rôle des organisations de jeunesse dans la mise en oeuvre du programme pour la paix et la sécurité en Europe en analysant le rôle qu'elles jouent dans l'édification de sociétés pacifiques. Il expose également les difficultés actuelles que rencontrent les organisations de jeunesse, les jeunes activistes de la paix et les défenseurs des droits humains pour contribuer à l'édification de sociétés pacifiques et à la prévention ou la transformation des conflits par la non-violence, et il formule des recommandations à l'attention des gouvernements et des institutions afin qu'ils éliminent

ces difficultés.

La paix et la sécurité signifient bien davantage que l'absence de violence ou de conflits dans la société. Elles sont intrinsèquement liées au respect des droits humains, et spécifiquement à la participation des jeunes, à la cohésion sociale et à la justice climatique. Les organisations de jeunesse assument leur juste part de responsabilité en s'engageant dans des processus politiques, en signalant les violations des droits humains et en faisant un plaidoyer pour la justice climatique et l'amélioration de la cohésion sociale. Cependant, elles sont toujours confrontées à des difficultés d'ordre juridique ou financier qui les empêchent de pleinement participer à ce travail et limitent les possibilités d'avoir une approche à long terme de l'édification de sociétés pacifiques et de la prévention de la violence. De plus, la responsabilité politique de diriger un changement systémique pour traiter ces difficultés incombe aux gouvernements et ne peut être assumée uniquement par les jeunes.

Les jeunes ont le droit de vivre dans une société pacifique, et le non-respect des droits des jeunes dans des domaines comme l'environnement, l'économie et le logement augmente la marginalisation et l'exclusion sociale. La participation des jeunes aux prises de décisions reste limitée, ce qui a un impact négatif sur les possibilités de changement positif.

Grâce à l'adoption de la Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU 2250 sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, les institutions à divers niveaux ont accordé une plus grande attention au sujet. Toutefois, la mise en œuvre de cette résolution au niveau national n'est pas exécutée de manière homogène. Cela entraîne un manque de reconnaissance des jeunes et des organisations de jeunesse comme agents positifs dans la construction de sociétés pacifiques. En outre, une évolution vers une approche plus inclusive de la jeunesse dans l'élaboration politique par les gouvernements et les institutions s'impose. Cela permettra aux organisations de jeunesse de collaborer avec les décideurs pour appuyer la conception, la mise en œuvre et le contrôle des politiques liées à la paix et à la sécurité, et de promouvoir et sauvegarder ensemble la paix et la stabilité.

Annexe I - Cadres institutionnels relatifs à “Jeunesse, Paix et Sécurité”

Dans cette annexe, nous analysons les cadres existants développés par les principales institutions internationales auprès desquelles le Forum européen de la Jeunesse est engagé, notamment les Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), et le Conseil de l'Europe (CoE).

1. Nations Unies

Les Nations Unies ont pavé la voie du développement de politiques spécifiques sur les droits des jeunes et leur participation dans des processus relatifs à la paix et à la sécurité. En commençant par la Charte de l'ONU dont le rôle consiste à faire appliquer les droits humains et maintenir la paix et la sécurité internationales comme principaux objectifs de l'ONU.⁴²

La Déclaration des Droits de l'Homme (préambule et Article 1) et les cadres de la Charte de l'ONU protègent les droits des individus à la liberté et à la sécurité. Ils stipulent que les droits humains et la paix se renforcent mutuellement : *“les droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.”* Le renforcement de l'État de droit et l'incitation au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains sont essentiels pour garantir des sociétés pacifiques.⁴³

En 1995, le Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) était adopté comme un cadre politique guidant les Etats membres et les parties prenantes appropriées dans leurs

⁴² Nations Unies, Charte des Nations Unies, 24 octobre 1945, 1 UNTS XVI

⁴³ Assemblée générale de l'ONU, “Déclaration universelle des Droits de l'Homme”, Nations Unies, 217 (III) A, 1948, Paris, art.1.

actions pour augmenter les possibilités et promouvoir le bien-être des jeunes. Le PAMJ demandait des mesures de soutien pour augmenter les possibilités mises à la disposition des jeunes pour une "*participation totale, effective et constructive dans la société.*" Le PAMJ traite la question de la paix et de la sécurité sous l'angle du développement et des droits humains.⁴⁴ Le PAMJ recommande de travailler sur des programmes de consolidation de la paix, des programmes éducatifs promouvant notamment les valeurs des droits humains, de la solidarité et de la tolérance. Le PAMJ a recommandé d'impliquer les jeunes dans les programmes pour "la réconciliation et la consolidation de la paix."⁴⁵

Le programme pour le développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 fournit un cadre holistique pour permettre aux gouvernements et parties prenantes, au travers d'une cible de 17 objectifs, de traiter d'une série de questions telles que la pauvreté, la santé, l'éducation, les inégalités en vue d'aboutir à "*la paix et la prospérité pour les individus et la planète*". L'objectif 16 pour le développement durable est particulièrement axé sur la paix, la justice et des institutions efficaces.⁴⁶ Il promeut l'état de droit, des mécanismes décisionnels participatifs et représentatifs et en appelle à la protection des libertés fondamentales et à la lutte contre les discriminations.⁴⁷

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté deux résolutions clés sur la Jeunesse, la paix et la sécurité, RCS ONU 2250 en décembre 2015 et la résolution RCS ONU 2419 en avril 2018. Les organisations de jeunesse et la société civile dans une plus large mesure ont contribué au développement de ces résolutions en faisant un plaidoyer pour la reconnaissance du rôle des jeunes dans les processus liés à la paix et à la sécurité. Ces résolutions ont contribué au renversement des narrations et politiques considérant les jeunes comme violents ou comme des victimes de conflits en narrations les décrivant comme des acteurs du changement positif et artisans d'une société pacifique.

Le préambule de la résolution exprime les préoccupations liées au manque d'accès à l'éducation et aux opportunités économiques qui ont un impact majeur sur la situation de la paix à long terme. Elle reconnaît également "la contribution positive des jeunes dans les

⁴⁴ UNDESA, Programme d'action mondial pour la jeunesse, 2010

⁴⁵ *ibid*

⁴⁶ Nations Unies, Transformer notre monde: programme de développement durable à l'horizon 2030 ,2015.

⁴⁷ Nations Unies, Objectif 16 du développement durable, 2015.

efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité".⁴⁸

De façon plus détaillée, la résolution sur la jeunesse, la paix et la sécurité RCS ONU 2250 revendique :⁴⁹

Pour la participation :

Que les Etats membres considèrent des moyens d'accroître la représentation des jeunes dans la prise de décisions à tous les niveaux (...) et l'établissement de mécanismes intégrés pour une participation significative des jeunes dans les processus de paix et de résolution des conflits;

1. Que tous les acteurs concernés tiennent compte de la participation et des opinions des jeunes dans (a) l'identification des besoins des jeunes en matière de rapatriement, de réintégration et de reconstruction après-conflit; (b) les mesures appuyant les initiatives des jeunes visant la consolidation de la paix et l'implication des jeunes dans les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix; (c) l'adoption de mesures pour habiliter les jeunes à prendre part aux actions de consolidation de la paix et de résolution des conflits;
2. Que le Conseil de Sécurité tienne compte des considérations relatives à la jeunesse y compris, s'il y a lieu, via des consultations avec les groupes de jeunes locaux et internationaux.⁵⁰

Pour la protection, la résolution revendique le respect du droit international dans les conflits armés. Elle demande également aux Etats membres de garantir la protection des civils, en particulier des jeunes, contre toutes formes de violence y compris la violence fondée sur le genre pendant et après les conflits.

Pour la prévention, la résolution incite les Etats membres à "*faciliter un environnement inclusif et habilitant pour les jeunes*" y compris en soutenant la mise en œuvre d'activités de prévention de la violence et en encourageant la cohésion sociale.⁵¹ Les Etats membres doivent favoriser le soutien à un enseignement de qualité pour la paix. Les Etats membres sont également invités à équiper les jeunes pour qu'ils s'engagent de manière constructive

⁴⁸ Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité S/RES/2250 (2015)

⁴⁹ Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité S/RES/2250 (2015)

⁵⁰ Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité S/RES/2250 (2015)

⁵¹ Nations Unies, Résolution du Conseil de Sécurité S/RES/2250 (2015)

dans des structures civiques et des processus politiques tout en développant des mécanismes impliquant les jeunes pour faire aboutir à des améliorations en matière de tolérance, de dialogue interculturel et interreligieux.

Pour les partenariats, la résolution demande aux États membres d'augmenter le soutien politique et financier, et de tenir compte des besoins et de la participation des jeunes dans les actions visant la paix dans des situations de conflits et d'après-conflits, par les parties prenantes, y compris les agences de l'ONU.

La résolution encourage également les États membres, les communautés locales et les acteurs non gouvernementaux à développer des stratégies ciblant l'extrémisme violent et à traiter les conditions qui amènent à la propagation de l'extrémisme violent habitant des groupes comme les jeunes, les familles, les femmes, etc.

Pour le désengagement & la réintégration, en plus de tenir compte des besoins des jeunes affectés par les conflits armés dans la "planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration", la résolution demande le développement de politiques pour l'emploi inclusives des jeunes.

La résolution sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale RCS ONU 2419 a été adoptée pour compléter la mise en œuvre de la RCS ONU 2250.

La résolution 2419 revendique :

- la représentation inclusive des jeunes dans les processus visant la prévention et la résolution des conflits;
- la reconnaissance du rôle que jouent les jeunes dans la prévention et la résolution des conflits;
- La reconnaissance des efforts des jeunes et des organisations de la société civile dirigées par des jeunes dans la construction et la pérennisation de la paix.

La résolution 2419 rappelle le besoin de mettre en œuvre la RCS ONU 2250. De plus, elle

réaffirme le rôle que les jeunes peuvent jouer dans la prévention des conflits et rappelle aux Etats membres de respecter, promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales de tous les individus, et en particulier les jeunes.

La résolution 2419 reconnaît le rôle joué par les jeunes et la société civile dirigée par les jeunes dans la construction et la pérennisation de la paix. Elle rappelle aux missions du Conseil de Sécurité de tenir compte des considérations relatives aux jeunes y compris en invitant des organisations de jeunesse à des briefings au conseil.

Elle souligne également l'importance de créer des politiques pour la jeunesse qui contribuent de façon positive aux efforts de consolidation de la paix, y compris au développement social et économique.

Elle demande au Secrétaire général et à son envoyée spéciale pour la jeunesse de tenir compte des points de vue des jeunes dans les discussions appropriées pertinentes pour le maintien de la paix et de la sécurité. La résolution demande également la participation pleine et égale des jeunes dans les prises de décisions et le soutien à l'engagement d'organismes régionaux et infrarégionaux.

La Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU 2535 adoptée en juillet 2020 souligne le rôle vital des jeunes dans l'édification de la paix. Elle encourage les États membres à intégrer les jeunes dans les processus décisionnels et à renforcer leur rôle pour leur permettre de relever les défis affectant la vie des jeunes. La résolution demande à l'Office de l'Envoyée du Secrétaire général à la jeunesse de coordonner les activités relatives à la Jeunesse, la Paix et la Sécurité à travers l'ONU et de contrôler la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020).

En plus de cela, les Nations Unies ont adopté en 2018 leur Stratégie 2030 en faveur de la jeunesse.⁵² Celle-ci affirme un nouvel engagement de l'ONU en faveur du travail avec et pour les jeunes, y compris le soutien des jeunes en tant que catalyseurs pour la paix et la sécurité et l'action humanitaire. En outre, la résolution 2019 sur *"les politiques et programmes*

⁵² Nations Unies, Stratégie Jeunesse 2030, 2018

engageant les jeunes” adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies réitère l'importance de promouvoir le programme relatif à la jeunesse, la paix et la sécurité, et demande aux *“Etats membres et aux organismes et entités des Nations Unies concernés d'envisager des moyens d'augmenter la participation significative et inclusive des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits”*.⁵³

2. Union européenne

L'Union européenne (UE) a entrepris d'importantes démarches vers la reconnaissance des jeunes dans la construction et le maintien de la paix. Cependant, il faut en faire davantage à leur niveau pour pleinement reconnaître le rôle des jeunes dans ce cadre. Jusqu'ici, c'est le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) qui a fait preuve du plus grand intérêt pour développer des actions et des politiques à cet égard.

Par exemple, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE demande une plus grande résilience sociétale en approfondissant le travail sur l'éducation, la culture et la jeunesse en vue de favoriser le pluralisme, la coexistence et le respect.⁵⁴ Toutefois, cette stratégie ne considère pas suffisamment les jeunes en tant qu'acteurs du changement; elle les approche plutôt comme des bénéficiaires.

En 2018, le Conseil de l'Union européenne adoptait des Conclusions sur *“ Le rôle des jeunes dans la construction d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe”*. Ce document ⁵⁵ permet une participation active et significative des jeunes dans la construction de sociétés pacifiques et résilientes y compris grâce à l'apprentissage non formel et à une approche de pair à pair, et il donne des directives aux Etats membres sur la mise en œuvre de la RCS ONU 2250.

⁵³ Assemblée générale des Nations Unies, résolution A/C.3/74/L.8/Rev.1 de la troisième commission sur le développement social, 2019

⁵⁴ Union européenne, Action extérieure, Une stratégie globale pour l'Union européenne, 2018

3. Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe (CoE) travaille depuis longtemps avec les jeunes, précurseur de ce travail au sein des organisations internationales, et se basant sur la cogestion par les organisations de jeunesse et les gouvernements. Des cadres législatifs comme la Convention européenne relative aux droits de l'homme ont affirmé la nécessité de travailler sur la liberté, les droits humains et la justice comme fondements pour la paix et la sécurité.⁵⁵

La recommandation du CoE sur l'accès des jeunes aux droits stipule que pour promouvoir et soutenir l'accès des jeunes aux droits, les gouvernements des Etats membres doivent :

- encourager et soutenir les jeunes et les organisations de jeunesse à participer à la construction de sociétés pacifiques fondées sur la diversité, la cohésion sociale et l'inclusion, dans un esprit de respect, de tolérance et de compréhension mutuelle;
- promouvoir la construction de la paix et le dialogue dans des régions conflictuelles et post-conflictuelles en utilisant les programmes et instruments disponibles, y compris les médias de masse, en vue de faciliter le rétablissement d'un environnement pacifique".⁵⁶

Fort de ses principaux instruments dans le domaine de la jeunesse, qui comprennent le système de cogestion, les Centres européens de la Jeunesse à Strasbourg et Budapest, le Centre Nord-Sud et le Fonds européen pour la Jeunesse, il soutient le travail des organisations de jeunesse sur l'éducation aux droits humains, la réconciliation post-conflit et la coopération interrégionale au sein de la société civile de la jeunesse.

Le Conseil de l'Europe soutient également le travail jeunesse aux niveaux interrégional et mondial via le programme de coopération du Centre Nord-Sud (CNS). Les programmes veulent renforcer les capacités et encourager la participation des jeunes dans la prise de décisions. Les programmes jeunesse du Centre Nord-Sud sont développés et mis en œuvre en collaboration avec des organisations dirigées par des jeunes et les parties prenantes appropriées.

⁵⁵ Conseil de l'Europe, Recommandation sur l'accès des jeunes aux droits, CM / Rec(2016), 2016.

⁵⁶ Conseil de l'Europe, Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, telle qu'amendée par les protocoles 11 et 14, 4 novembre 1950, ETS

Le CNS coordonne également le Réseau sur les jeunes et la citoyenneté mondiale auquel nous participons. Le réseau réunit des organisations de jeunesse, des institutions de l'UE, du sud de la Méditerranée, d'Afrique, d'Amérique latine et au-delà. Les objectifs du réseau consistent à promouvoir le dialogue et favoriser la coopération démocratique entre les jeunes et les institutions appropriées sur les politiques de jeunesse aux niveaux régional et mondial. Le réseau travaille également sur la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

En 2020, le Conseil de l'Europe a adopté sa stratégie 2030 pour le secteur jeunesse, s'étalant sur une période de 10 ans et incluant dans ses 4 priorités principales "vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives".⁵⁷

4. Considérations

Bien que les principales organisations internationales aient développé des cadres politiques pour promouvoir le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans des activités de construction de la paix, il reste beaucoup à entreprendre pour pleinement inclure les jeunes et les organisations de jeunesse de manière significative.

En outre, mis à part le travail entrepris par les organisations internationales, les autorités nationales doivent en faire davantage pour mettre en œuvre des cadres politiques internationaux et y inclure les jeunes et leurs représentants.

⁵⁷ Conseil de l'Europe, Résolution CM/Res(2020)2 sur la Stratégie du CoE sur le secteur de la jeunesse 2030, 2020.

Ressources:

- Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne, 2012/C 326/02.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12012P/TXT>
- Conseil de l'Europe, Conseil consultatif sur la Jeunesse
<https://www.coe.int/fr/web/youth/advisory-council-on-youth>
- Conseil de l'Europe, Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, amendée par les protocoles Nos. 11 et 14, 4 novembre 1950, ETS 5. <https://rm.coe.int/1680063776>
- Conclusions du Conseil sur le rôle des jeunes dans l'édification d'une société sûre, solidaire et harmonieuse en Europe, 2018.
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7834-2018-INIT/fr/pdf>
- Conseil de l'Europe, Recommandation sur l'accès des jeunes aux droits, CM/Rec(2016), 2016
<https://rm.coe.int/cmrec-2016-7-acces-des-jeunes-aux-droits-et-expose-des-motifs-pdf/16807be37f>
- Conseil de l'Europe, Résolution CM/Res(2020)2 sur la stratégie pour le secteur jeunesse 2030, 2020.
<https://www.coe.int/fr/web/youth/youth-strategy-2030>
- Cristescu R., Engaging with civil society in conflict areas – the role of international organisations Conference European perspectives in the context of Eastern Partnership Yerevan, 2010.
- D. Christine, B.Kieran, Restless Youth- Growing up in Europe 1945-now, European Union 2019
- Ehab K., Cyber Threats and International Security, Future Center for Advanced Research and Studies UAE, 2017
- Commission européenne, Being young in Europe today - demographic trends, 2017.
https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Being_young_in_Europe_today_-_demographic_trends#Europe.27s_demographic_challenge
- Commission européenne, Dialogue de l'UE en faveur de la Jeunesse

https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy/euyouthdialogue_fr

- Service européen pour l'Action extérieure, A global strategy for the European Union, 2018.
https://eeas.europa.eu/topics/eu-global-strategy/49323_en
- Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le futur du travail, 2019.
<https://www.youthforum.org/fr/document-politique-sur-le-futur-du-travail>
- European Youth Forum (Tomaž Deželan, PhD, Jason Laker, PhD, Mitja Sardoč, PhD), The Shrinking Space for Civil Society and its impacts on Young People and Their Organisations.
<https://rm.coe.int/2018-shrinkingcivicspacesforyouth-executivesummary/16808eb41b>
- Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur le développement durable, 2018.
<https://www.youthforum.org/fr/document-politique-sur-le-developpement-durable>
- Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur les droits des jeunes, 2012.
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0527-12PPyouth_rights_FINAL_FR.pdf
- Forum européen de la Jeunesse, Document politique sur les Nations Unies et le développement mondial du travail jeunesse,
https://www.youthforum.org/sites/default/files/publication-pdfs/0251-12FR_UNG_YWD_FINAL.pdf
- Forum européen de la Jeunesse, Manual on Quality assurance of non-formal education: A Framework for youth organisations, 2013. Available at
<https://www.youthforum.org/quality-assurance-non-formal-education-manual-framework-youth-organisations>
- Forum européen de la Jeunesse, Prise de Position Mise en oeuvre des objectifs communs pour améliorer la participation et l'information des jeunes, 2003.
<https://www.youthforum.org/fr/mise-en-oeuvre-des-objectifs-communs-pour-accroitre-la-participation-et-linformation-des-jeunes>
- Forum européen de la Jeunesse, Safeguarding Civic Space for Youth people in Europe, 2020
<https://www.youthforum.org/safeguarding-civic-space-young-people-europe>

- Forum européen de la Jeunesse, Résolution: le climat compte – La vision de la jeunesse européenne pour la COP21, 2015.
<https://www.youthforum.org/fr/resolution-le-climat-compte-la-vision-de-la-jeunesse-europeenne-pour-la-cop-21>
- Forum européen de la Jeunesse, Résolution sur le droit à l'objection de conscience au service militaire, 2018
<https://www.youthforum.org/fr/resolution-sur-le-droit-lobjection-de-conscience-a-u-service-militaire-en-europe>
- Gagnon J-P, Beausoleil E., Son K-M, Arguelles C., Chalaye P., Johnston C., What is Populism? Who is the Populist?, Democratic Theory, December 2018
- Graeme S (lead author)., Independent progress study on Youth, Peace and Security, UNFPA and PBSO, 2018.
- Herath O., A critical analysis of Positive and Negative Peace Oshadhi, Department of Philosophy, University of Kelaniya, 2016
- Kanestrøm Lie for LNU, On the frontline Youth Peace and Security,
<https://www.lnu.no/wp-content/uploads/2017/04/2250-lnu-rapport-14-e.pdf>
- GIEC, 2018: Résumé à l'attention des décideurs: réchauffement climatique de 1.5°C, Un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre , dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. *World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, 32 pp*
- OHCHR, The Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, IBA, International Bar Association, Human Rights in the Administration of Justice: A Manual on Human Rights for Judges, Prosecutors and Lawyers, the right to equality and non-discrimination in the administration of Justice, 2003.
<https://www.ohchr.org/Documents/Publications/training9chapter13en.pdf>
- OHCHR, Equal participation in political and public affairs.
<https://www.ohchr.org/EN/Issues/Pages/EqualParticipation.aspx>
- Paffenholz T., Hirblinger A., Landau D., Fritsch F., and Dijkstra C. *Preventing Violence*

through Inclusion: From Building Political Momentum to Sustaining Peace. Geneva: Inclusive Peace & Transition Initiative (The Graduate Institute of International and Development Studies), November 2017

- Pietrzyk-Reeves, D. (2016). *Civil Society, Democracy and Democratization*. Bern, Suisse: Peter Lang DPietrzyk-Reeves, *Civil Society, Democracy and democratization*, Peter Lang edition, 2015.
- Schahczensk J., *Explaining Relative Peace: Major Power Order, 1816-1976*, Department of Political Science, University Journal of Peace Research, vol. 28, no. 3, 1991, pp. 295-309
- UNDESA, *Programme d'action mondial pour la jeunesse*, 2010.
<https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/publications/wpay2010FR.pdf>
- Assemblée générale de l'ONU. "Déclaration universelle des droits de l'homme". *Nations Unies*, 217 (III) A, 1948, Paris, art. 1.
<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- Assemblée générale des Nations Unies, Résolution A/C.3/74/L.8/Rev.1 de la 3ème commission sur le développement social, 2019.
<https://undocs.org/fr/A/C.3/74/L.8/Rev.1>
- Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU S/RES/2250 (2015),
[https://undocs.org/fr/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2250(2015))
- Nations Unies, *Transformer notre monde : le programme du développement durable à l'horizon 2030*, 2015,
<https://undocs.org/fr/A/RES/70/1>
- Nations Unies, *Objectif 16 pour le développement durable*, 2015.
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU S/RES/2419 (2018)
[https://undocs.org/fr/S/RES/2419\(2018\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2419(2018))
- Nations Unies *La Charte des Nations Unies*, 24 octobre 1945, 1 UNTS XVI,
<https://www.un.org/fr/charter-united-nations/#:~:text=La%20Charte%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20sign%C3%A9e,partie%20int%C3%A9grante%20de%20la%20Charte.>
- Nations Unies, *Stratégie des Nations Unies pour la Jeunesse*, 2018.
<https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2014/09/UN-Youth-Strate>

[gy_French.pdf](#)